

Monsieur le directeur du journal *la Dépêche*,

Je ne sais si M. Sylvestre a vécu en philosophe et en païen, mais ce que je sais bien, c'est qu'il est mort en chrétien.

Il m'a fait appeler il y a environ trois semaines et a déclaré qu'il voulait mourir dans la foi de ses pères ; il y avait là son médecin, des amis, des parents, et peut-être bien (je n'en suis pas très sûr, mais je le crois) M. Marcel, l'un de vos rédacteurs.

J'ai confessé le malade qui, de l'avis même du docteur, avait toute sa lucidité d'esprit.

Le lendemain matin, M. le Curé de Saint-Nicolas lui a porté la sainte Communion et lui a donné l'Extrême-Onction. Depuis lors, je l'ai vu presque tous les jours, quelquefois deux fois par jour, et j'étais près de lui hier au soir à 4 heures, lui renouvelant l'absolution et récitant à son chevet les prières des agonisants. Il a formulé lui-même encore l'acte de contrition, a essayé un signe de croix et a baisé le crucifix.

A 7½ h. c'est-à-dire trois heures après, il paraissait devant Dieu.

Cette mort chrétienne, il l'avait toujours voulue ; Dieu la lui a accordée. Laissons-lui son titre de chrétien, auquel il tenait beaucoup, je le sais.

Agréez, Monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

ROGER DES FOURNIELS, *prêtre*,
membre de la Société des gens de lettres.

La rétribution mensuelle

La rétribution mensuelle est une légère contribution que la loi permet d'imposer aux non propriétaires.

Elle n'est pas la même partout, mais elle n'est onéreuse nulle part. De plus, si pour une raison quelconque, certains parents négligent de la payer, ou ne peut cependant refuser d'admettre leurs enfants à l'école.

On fait, généralement plus ou moins honneur, à cette obligation. Bon nombre s'en dispensent aussi facilement que du paiement de la capitation. La conséquence, c'est que les municipalités scolaires sont privées d'un revenu qu'elles sont forcées de prélever sur la propriété foncière afin d'équilibrer leur budget.